

RESOLUTIONS N° 003/2023/MCA-BR/CA  
AU TITRE DES DECISIONS SANS REUNION FORMELLE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN REGIONAL

-----  
09 novembre 2023

➤ **Textes de référence**

- ✓ Accord de Don signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Compact »), Annexe I.C.1 (b) ;
- ✓ Accord de Mise en Œuvre du Programme signé le 14 décembre 2022 (ci-après « Accord de mise en œuvre du programme »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par MCC et le Gouvernement, Section 1.3 (b) (v) ;
- ✓ Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional, (ci-après « Décret »), article 10 ;
- ✓ Statuts du MCA-Bénin Régional, section 3.13 (b) (iv).

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du Programme, le Décret ou les Statuts.

➤ **Régularité de la procédure**

Conformément à la section 3.13 (b) (iv) des Statuts du MCA-Bénin Régional :

- ✓ le présent projet de résolution écrit est distribué à tous les membres du Conseil d'administration ;
- ✓ les conditions de quorum pour que la décision soit prise sont réunies.

À la suite de la lettre en date du 06 novembre 2023, portant demande d'approbation du projet de résolution relatif au projet-type de contrat de travail du personnel du MCA-Bénin Régional, adressée par le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional aux membres du Conseil d'administration, il a été :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** reconnaît avoir reçu le projet de résolution écrit.

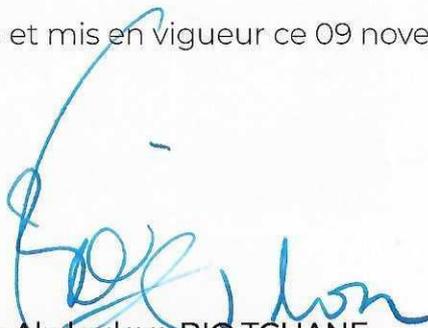
**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir pris connaissance du projet-type de contrat de travail et examiné le mémorandum y afférent :

- ✓ adopte le projet-type de contrat de travail du personnel du MCA-Bénin Régional ;
- ✓ autorise le Président du Conseil d'administration à mettre en vigueur le projet-type de contrat de travail du personnel du MCA-Bénin Régional ;
- ✓ désigne le Directeur de Cabinet du Ministre du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, membre du Conseil

- d'administration, à signer les contrats de travail du Coordonnateur national et du personnel clé ;
- ✓ autorise le Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional à signer les contrats de travail du reste du personnel à recruter.

**RESOLU QUE** les membres du Conseil d'administration, le Coordonnateur national et les membres de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional sont, dans les limites de leurs compétences respectives, autorisés et instruits pour élaborer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation de l'objectif des présentes Résolutions.

Signé et mis en vigueur ce 09 novembre 2023.



Nom : **Abdoulaye BIO TCHANE**  
Titre : **Président du Conseil d'administration**



Nom : **Gaudens DJIHOUESSI**  
Titre : **Expert Juriste de l'Equipe Technique de Formulation**  
**Secrétaire intérimaire du Conseil d'administration**